



**COMPTE RENDU SOMMAIRE
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 avril 2015**

L'an deux mil quinze, le vingt-huit avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Fleuré, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Vivian PERROCHES, Maire.

Etaient Présents : Mmes Corinne BOND, Laurence DOS ANJOS, Andrée GERLAND, Annette HENault, Evelyne SANSIQUIER, Catherine TARDY, Florence TUCHOLSKI, MM Jacques DESPLEBIN, Yannick JAUCEN, Denis LACOUR, Yann MEHEUX-DRIANO, Jean-François NEVEU, Achille NTZANIS, Vivian PERROCHES.

Absent : M. Wilfried CHARLES.

Secrétaire de séance : Mme Florence TUCHOLSKI.

Assistent : Mmes Claudette HEBRAS et Madeline TROMAS, secrétaires de la collectivité.

1/28-04-2015. EAUX DE VIENNE-SIVEER :

La réforme de l'Etat a entraîné des fusions et dissolutions des syndicats d'eau et d'assainissement de la Vienne. Depuis le 1er janvier 2015 le SIVEER est devenu EAUX DE VIENNE - SIVEER. Etant membre de ce syndicat, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver les nouveaux statuts.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- *d'approuver les nouveaux statuts de ce syndicat.*

2/28-04-2015. AMENAGEMENT CENTRE BOURG : MAITRISE D'ŒUVRE

Dans le cadre de cet aménagement, une liste de bureaux d'études a été fournie par la DDT ainsi que les coordonnées des BE de St Julien, Lhonnaizé, Lussac et La Villedieu. Afin de progresser dans ce dossier, le Maire sollicite l'autorisation du conseil municipal pour lancer une consultation restreinte afin de désigner un bureau d'études. Les offres pourraient être examinées 1ère semaine de juin.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- *d'autoriser le Maire a lancé la consultation,*
- *d'autoriser le Maire à signer toutes les pièces afférentes à la consultation.*

3/28-04-2015. VENTE TERRAIN DE L'EPINE

Un accord de principe a été donné le 22 septembre 2014. Un bornage a été réalisé le 23 février dernier en présence de M. MEHEUX qui renseigne les membres du conseil municipal à ce sujet (134 m2).

Monsieur le Maire demande l'accord du conseil municipal pour réaliser la vente à l'euro symbolique et signer l'acte.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide par 1 vote contre, 1 abstention et 12 votes pour :

- *d'autoriser le Maire à céder le terrain pour l'euro symbolique,*
- *d'autoriser le Maire à signer toutes pièces afférentes à la vente.*

4/28-04-2015. CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF 1ERE CLASSE

Monsieur le Maire rappelle que depuis le 01 avril 2015, un agent est mise à disposition de la commune de Fleuré via la Communauté de Communes des Vallées du Clain jusqu'au 01 juillet prochain dans le cadre du remplacement futur de Mme Claudette HEBRAS. Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, il convient dans le cadre du recrutement de créer un poste d'adjoint administratif 1ere classe au 01/07/2015 à temps complet.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- *d'autoriser le Maire à créer le poste d'adjoint administratif 1ere classe à temps complet à compter du 01 juillet 2015,*
- *d'autoriser le Maire à signer toutes pièces afférentes à cette création.*

5/28-04-2015 .DEMATERIALIZATION DES ACTES ADMINSTRATIFS

Dans le cadre de la transmission électronique des actes administratifs à la Préfecture (contrôle de la légalité) via STELA, le passage par un portail de dématérialisation est obligatoire. Son coût est de 730 euro environ la 1ère année. Une convention doit être signée avec la Préfecture afin d'avoir accès à ce service payant.

Monsieur le maire demande l'autorisation de pouvoir signer la convention avec la Préfecture.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- *d'autoriser le Maire à signer la convention avec la Préfecture.*

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal des questions diverses suivantes :

Modification des horaires d'ouverture au public de la mairie :

Suite à la réorganisation interne, Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de modifier les horaires d'ouverture de la mairie. L'amplitude d'ouverture serait de 13h30 à 17h30 tous les jours à compter du 11 mai prochain. L'équipe municipale est favorable.

Panneaux d'affichage hameaux Guillé/La Roche/l'Epine:

Les panneaux d'affichage dans les hameaux cités reçoivent peu d'information. Monsieur le Maire demande si des élus volontaires veulent bien afficher les informations à communiquer aux habitants. Les élus volontaires sont pour : le Guillé : Denis LACOUR

la Roche : Jean-François NEVEU

l'Epine : Andrée GERLAND

Borne recharge véhicules électriques :

Durant le 2eme semestre 2015, la commune va être équipée d'une borne pour recharger les véhicules électriques. Elle sera installée Place de l'église (près du parking co-voiturage). La commune est l'une des premières communes à en être dotée dans la Vienne.

Commémoration du 08 mai 1945

10h30 messe à Gizay

12h00 monument aux morts

13h banquet

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h06